



Commune des Avirons

Extrait N° 11 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

06 JUL. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **20 juin 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel.

Procurations : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme ABELARD Isabelle – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. RIVIERE Lucien – Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René – Mme HEBERT Monique a donné mandat à M. Alex BENARD – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à M. VLODY René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- **M. René MONDON** a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3.
- **M. le Maire** a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 9.

& &
&

Hôtel de Ville

.../...

AFFAIRE N° 11 / Extension du cimetière et création de salles de veillées

○ Approbation du plan de financement

Le Maire rappelle au conseil que lors du vote du budget primitif 2017, le principe du lancement de l'opération extension du cimetière et création de salles de veillées a été acté.

Pour rappel, le projet global comporte :

- ✓ La création de 286 emplacements en pleine terre ;
- ✓ De 28 caveaux ;
- ✓ De 60 places en cavurnes ou cases en columbarium ;
- ✓ 02 ossuaires ;
- ✓ La création d'un parking ;
- ✓ La création de deux salles de veillée ;
- ✓ Les aménagements paysagers.

Le coût global du projet s'établit à 2488 436,00 HT pour les travaux et à 150 000,00 euros HT pour la maîtrise d'œuvre et les honoraires divers.

Sa conception a été faite en trois lots :

- ✓ Un lot VRD/Terrassements généraux (hors salles de veillées) pour un montant HT de 1255 840,00 ;
- ✓ Un lot espaces verts pour un montant de 120 000,00 euros HT ;
- ✓ Un lot réalisation des salles de veillées pour un montant HT de 1 112 596,00 euros.

Aux fins d'assurer le financement de l'opération, la Commune a déposé plusieurs demandes de subvention.

La Région Réunion, dans le cadre du Plan de Relance, est susceptible d'intervenir sur les bâtiments à caractère administratif et les ERP. En conséquence, une demande de financement a été transmise pour le lot 3 « réalisation des salles de veillées ». Pour permettre la finalisation du dossier correspondant, le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de financement de ce lot soit :

Coût des salles de veillées		1 112 596,00 HT
-----------------------------	--	-----------------

Financement

Région Réunion	90%	1 001 336,40
Commune	10%	111 259,60
TVA à charge communale		94 570,66

Par ailleurs, dans le cadre des fonds au titre du soutien à l'investissement public local 2017 (SIPL), le Préfet nous a fait part de sa décision de financer l'extension du cimetière à hauteur de 300 000,00 euros. Le Maire propose également au conseil d'affecter le fonds de concours 2017 de la CIVIS à cette opération. Ainsi, les deux autres lots peuvent bénéficier du financement suivant :

Coût extension du cimetière
(Lots 1 et 2 - VRD et espaces verts)

1 375 840,00 HT

Financement

Etat-SIPL 2017	21,81%	300 000,00
CIVIS-Fonds de concours 2017	22,47%	309 233,00
Commune	55,72%	766 607,00
TVA à charge communale		116 946,40

A titre indicatif, sur la globalité de l'opération, le plan prévisionnel revient à un reste à charge pour la commune (emprunt et/ou fonds propres) de 38,96% :

Coût total HT (Travaux et honoraires)

2 638 436,00

Financement

Région réunion	37,95%	1 001 336,40
Etat-SIPL 2017	11,37%	300 000,00
CIVIS-Fonds de concours 2017	11,72%	309 233,00
Commune	38,96%	1 027 866,60

Le conseil est invité à adopter les plans de financements des différents lots ainsi que le plan de financement global et à autoriser le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Inviter à se prononcer, le Conseil Municipal, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** adopte les plans de financements, tels que présentés, des différents lots ainsi que le plan de financement global et à autoriser le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

